

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**DECRET N°D/2013/ 105 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION AU GRADE DE CHEVALIER
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- Vu La Constitution ;
VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;
VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;
VU Le Décret D/94/003/PRG/SGG du 26 Janvier 1994, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

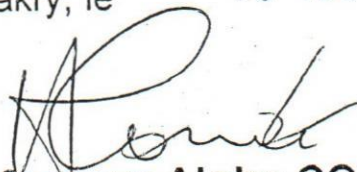
ARTICLE 1^{ER}/ En reconnaissance de leurs brillantes contributions à l'essor de l'Armée Nationale Guinéenne durant respectivement (02) ans et (03) ans, le grade de **CHEVALIER** de l'Ordre National du Mérite est décerné aux deux coopérants français suivants :

- 1°)- Major (MJR) **BEAU DOUIN THIERRY** ;
Adjoint au Chef du projet R.H de l'EMGA.
- 2°)- **PREMIER MAÎTRE (PM)**
FORTAT SEBASTIEN, assistant de l'attaché de Défense près l'Ambassade de France en Guinée.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

15 MAI 2014



Professeur Alpha CONDE
Grand Maître des Ordres Nationaux